



## CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 82 00 - e.mail : [circulaires@force-ouvriere.fr](mailto:circulaires@force-ouvriere.fr)

- **AUX UNIONS DÉPARTEMENTALES**
- **AUX FÉDÉRATIONS NATIONALES**

### **AB/PP/FR**

Circulaire n° 021-2017

Secteurs : **Economie Sociale, Egalité Professionnelle, Handicap, Logement**  
**Retraites - Prévoyance sociale - UCR – Mutualité**

**Objet : CDCA : précisions sur la formation handicap et relance Désignations CDCA**

Références : Art. 81 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement  
Décret n°2016-1206 du 7 septembre relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie  
Circulaire FO n°194-2016 du 3 octobre 2016

Cher(e)s Camarades,

Pour faire suite à la circulaire n°194-2016 du 3 octobre 2016 ayant pour objet « Fusion CDCPH et CODERPA – Création des CDCA », nous souhaitons porter à votre connaissance des précisions sur la Formation Spécialisée Handicap du CDCA.

Le CDCA traite des politiques locales spécifiques au secteur du handicap et spécifiques au secteur des personnes âgées ainsi que des politiques transversales et communes aux deux publics.

La perte d'autonomie concerne en effet aussi bien les personnes âgées que les personnes handicapées, avec des sujets communs tels que la prise en charge technique et humaine, l'accès aux droits (y compris culture, espace public, transports, etc).

Le CDCA est composé d'au moins deux formations spécialisées : âge et handicap.

Il est présidé par le président du conseil départemental.

A noter : le préfet n'est plus membre de l'instance.

Deux vice-présidents sont élus, proposés par chacune des deux formations spécialisées et issus du 1er collège (usagers).

**L'ancien CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) est donc supprimé et inclus au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie), dans sa formation spécialisée Handicap et en plénière.**

La formation Handicap est composée de 48 membres.

La représentation syndicale pour la formation Handicap est la même que dans les anciens CDCPH ; elle est inscrite dans le "3e collège"(organismes et professionnels) ; elle est composée de : FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, UNSA (1 titulaire et 1 suppléant par organisation).

Sur les questions spécifiques au handicap, la formation spécialisée (et/ou la plénière sur ces questions) :

- est consultée pour avis sur :
  - le rapport d'activité de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- est informée sur :
  - le PDITH (Programme Départemental Pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés)
    - **Attention ! Les PDITH ont été remplacés par des PRITH au niveau régional !**
  - les schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées
- donne un avis sur :
  - la constitution des MDA (Maisons Départementales de l'Autonomie), et est informée par le président du conseil départemental, de l'activité et des moyens de la MDA le cas échéant
    - **Attention ! FO ne soutient pas la création des MDA qui entraînerait la disparition des MDPH.**
- formule des recommandations sur :
  - le respect des droits des personnes handicapées et la bienveillance
  - le soutien et la valorisation de leurs proches aidants
- transmet au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) : un rapport biennal sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie

**Les CDCA sont organisées par le président du conseil départemental qui sollicite les UD pour les désignations.**

A ce jour, toutes les Unions Départementales ne nous ont pas encore transmis leurs désignations. Nous remercions celles qui l'ont fait et invitons les autres UD à nous en faire part parallèlement à leur envoi auprès du conseil départemental.

Nous en profitons pour vous rappeler les conditions de désignations des six camarades comme suit :

- Formation Spécialisée Handicap (UD) : 2 désignations
  - 1 titulaire – 1 suppléant
- Formation Spécialisée aux Personnes Agées : 4 désignations
  - au titre des actifs (UD) : 1 titulaire – 1 suppléant
  - au titre des retraités UDR : 1 titulaire – 1 suppléant

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ de veiller à la parité Femme/Homme dans vos désignations,
- ✓ la Confédération, et l'UCR, souhaitent des désignations différentes dans les deux formations (PA – PH), sinon nous perdons de la représentation FO en plénière ! En tout cas une mutualisation ne peut pas être imposée,
- ✓ le mandat est de 3 ans.

A toutes fins utiles, vous trouverez, ci-joint, trois modèles de désignation à retourner dûment complétés respectivement au secteur d'Anne BALTAZAR pour toute désignation relative à la Formation Spécialisée Handicap et à l'UCR (*pour les UD qui ne l'auraient pas encore fait*) pour toute désignation relative à la Formation spécialisée aux Personnes Agées.

Par ailleurs, les modalités administratives (temps de réunion...) et financières (frais de déplacement, de restauration...) pour les participants « actifs » se posent. Toutefois, le CDCA devrait en avoir la charge. Sa 1<sup>ère</sup> mission sera d'élaborer un règlement intérieur qui traitera de ces questions (cf. Décret ci-dessus référencé – Art D 149-8). Au regard de ce qui était fait dans les CODERPA, il y aura lieu d'être vigilants.

Amitiés syndicalistes.

**Anne BALTAZAR**  
Secrétaire Confédérale

**Philippe PIHET**  
Secrétaire Confédéral

**Jean-Claude MAILLY**  
Secrétaire Général

PJ : **Modèles Désignations :**

- **Formation Spécialisée Handicap (UD)**

- **Formation Spécialisée aux Personnes Agées au titre : \* des actifs (UD) - \* des retraités (UDR)**



**Désignation des délégués FO au  
Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie  
(CDCA)**

**« Formation Spécialisée aux Personnes Agées »  
Au titre des actifs - 2 camarades :  
1 titulaire – 1 suppléant (parité F/H)**

**UD :**

**Titulaire**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Suppléant**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_



**Désignation des délégués FO au  
Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie  
(CDCA)**

**« Formation Spécialisée aux Personnes Agées »  
Au titre des retraités - 2 camarades :  
1 titulaire – 1 suppléant (parité F/H)**

**UDR de :**

<b>Titulaire</b>
------------------

Nom :

---

Prénom :

---

Adresse postale :

---

---

Téléphone portable :

---

Adresse e-mail :

---

<b>Suppléant</b>
------------------

Nom :

---

Prénom :

---

Adresse postale :

---

---

Téléphone portable :

---

Adresse e-mail :

---



**Désignation des délégués FO au  
Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie  
(CDCA)**

**« Formation Spécialisée Handicap » :  
2 camarades : 1 titulaire – 1 suppléant (parité F/H)**

**UD :**

**Titulaire**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

**Suppléant**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_